

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2014

Date convocation : 05 décembre 2014

Excusé : P. COURCELLE

Lecture du compte-rendu du 10/10/2014 : Approbation du Conseil

## ▪ **Bâtiment communal : opération COCON 63**

M. le Maire rappelle au Conseil que la commune a demandé d'adhérer à l'opération Cocon 63 lancée par le Conseil Général (isolation des combles perdus). Une étude de faisabilité et un diagnostic des combles ont été réalisés. Considérant que cette opération n'est pas adaptée au bâtiment, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette opération.

## ▪ **Ciné Parc - convention repas opérateur :**

Le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention avec Ciné Parc pour la prise en charge des repas de l'opérateur par la commune.

## ▪ **Voirie forestière :**

M. le Maire présente au Conseil le détail de l'avenant de l'entreprise DAUPHIN. Le Conseil autorise M. le Maire à signer cet avenant pour un montant de 1742,20 € de travaux en plus.

## ▪ **Mobilier salle des fêtes :**

Le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise EQUIS qui s'élève à 1150 € HT concernant la fourniture et la pose de mobilier d'agencement.

## ▪ **Formation premiers secours :**

La CCVA organise une formation premiers secours avec l'UDSP63. Le Conseil décide de prendre en charge sur le budget communal les frais de cette formation pour les employés communaux pour un coût de 330 €.

## ▪ **Questions diverses :**

- M. le Maire a rencontré les futurs repreneurs du bar. Des travaux sont à envisager pour la sécurité contre le vol, mises aux normes demandées par la compagnie d'assurance.
- M. le Maire expose au Conseil les plans concernant l'aménagement du bâtiment communal : validation du Conseil Municipal.
- La réunion publique pour le PLUI a eu lieu le mercredi 10 décembre à Sauvessanges. Les délégués de la CCVA font le point sur les dernières modifications législatives. Le document devrait être validé en Conseil Communautaire courant janvier.
- Spots église : le Conseil décide de modifier la minuterie. Prévoir extinction à partir de 1h du matin.
- Vœux du Maire : samedi 10 janvier à 11h
- Des travaux de peinture sont à prévoir dans un appartement. Ils seront pris en charge par les employés communaux.